

**Séance publique du 2 mai 2006**

**Délibération n° 2006-3385**

commission principale : finances et institutions

objet : **Convention avec l'Association des biennales - Versement d'une subvention à l'Association des festivals internationaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la suite de la délibération n° 2004-2044 en date du 12 juillet 2004 du conseil de Communauté, et au vote par une majorité qualifiée des conseils municipaux des cinquante-cinq communes d'une délibération concordante, l'arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2004 a rendu effectif le transfert de la compétence de la coordination ou du soutien financier à des manifestations culturelles de rayonnement d'agglomération et notamment à la biennale de la danse.

Dans le cadre de cette nouvelle compétence, la Communauté urbaine accepte d'apporter son soutien aux actions développées par l'Association des biennales, dans la mesure où la biennale et le défilé de 2006 contribueront aux objectifs suivants :

- conforter la philosophie de la biennale et son positionnement comme un espace de croisement des cultures du monde,
- favoriser davantage la création artistique nationale et régionale,
- assurer une meilleure diffusion des compagnies nationales et internationales sur le territoire français,
- augmenter la fréquentation du grand public et particulièrement la part du public originaire des départements autres que le Rhône,
- attirer les professionnels (danseurs, chorégraphes, programmeurs, etc.) en plus grand nombre en leur proposant des lieux de rencontre et de réflexions ainsi que des programmes spécifiques,
- rechercher des coopérations avec les acteurs culturels du territoire régional,
- pour le défilé, accroître la part des publics les plus en difficulté dans les groupes sélectionnés et mieux utiliser cette manifestation comme un support d'insertion sociale et professionnelle pour les participants.

La douzième biennale de la danse Danse la ville se tiendra du 9 au 30 septembre 2006 et sera consacrée à la ville : villes du monde, villes du rêve ou villes de la réalité.

Quelques vingt-cinq villes du monde et plus de six cents artistes participeront à ce grand rendez-vous. Il s'appuiera, encore une fois, sur le goût de la fête et du droit au plaisir, sur l'amour et le respect de la danse, sur la rencontre à travers toutes les cultures, sur l'invitation au cœur de la ville, etc.

Quarante spectacles de style extrêmement varié seront offerts, afin de réunir un large public autour d'un projet plus que jamais ouvert sur le monde : danse contemporaine, hip hop, flamenco, tango, danse africaine, répertoire néoclassique, etc. Treize créations sont prévues (pour seulement sept en 2004), de même, les compagnies régionales prendront toute leur place avec neuf spectacles (cinq en 2004).

La biennale développera son implantation dans vingt-deux salles de spectacles de la métropole. Huit communes de la Communauté urbaine (Bron, Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Irigny, Lyon, Rillieux la Pape, Vénissieux et Villeurbanne) accueilleront un ou plusieurs spectacles.

| Compagnies                | Provenance       | Nombre de représentations | Lieux                             |
|---------------------------|------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| bal Rave                  |                  | 1                         | Palais des sports                 |
| Companhia Urbana de Dança | Rio de Janeiro   | 6                         | Albert Camus-le Sémaphore         |
| Cie Ersu Yurtut           | Istanbul         | 3                         | amphithéâtre                      |
| Cie Sylvie Kay            | Lyon             | 3                         | amphithéâtre                      |
| entre hommes              | Lyon             | 4                         | amphithéâtre                      |
| Marie Chouinard           | Montréal         | 2                         | auditorium                        |
| Union Tanguera            | Buenos Aires     | 4                         | bourse du travail                 |
| Aicha Berek-Hafiz Daou    | Tunisie          | 4                         | CCN Rillieux la Pape              |
| Cie Woo                   | Lyon             | 3                         | CCN Rillieux la Pape              |
| concert J Condé           | Madrid / Séville | 2                         | hôtel de Ville                    |
| Cie Bernard Menaut        | France           | 5                         | Lyon extérieur                    |
| Jean-Claude Carle         | Lyon             | 4                         | Lyon extérieur                    |
| Cie La Maison             | Paris            | 3                         | maison de la Danse                |
| Millepiéd                 | New York         | 6                         | maison de la Danse                |
| Pokemon                   | Lyon             | 6                         | maison de la Danse                |
| Cie Sylvain Groult        | Le Havre         | 12                        | maternelles-théâtre de Vénissieux |
| ballet de l'Opéra         | Lyon             | 5                         | Opéra                             |
| ballet de Marseille       | Marseille        | 3                         | Opéra                             |
| Melting Spot              | Lille            | 10                        | Radiant                           |
| Joao Saldanha             | Rio de Janeiro   | 8                         | Rectangle                         |
| Cie C de la B             | Bruxelles        | 3                         | Salle 3000                        |
| Cie nationale d'Espagne   | Madrid           | 5                         | Salle 3000                        |
| Faso Danse Théâtre        | Ouagadougou      | 5                         | Studio 24                         |
| The Guest                 | Lyon             | 2                         | Studio 24                         |
| Kilina Crémona            | Lyon             | 3                         | studio Maison de la Danse         |
| Germaine A Cogny          | Dakar            | 2                         | théâtre de la Croix-Rousse        |
| Need Company              | Bruxelles        | 3                         | théâtre de la Croix-Rousse        |

|                      |                |   |                          |
|----------------------|----------------|---|--------------------------|
| Cie 5° dimension     | Dakar          | 3 | théâtre de Vénissieux    |
| Tres Miradas         | Madrid-Séville | 3 | théâtre de Vénissieux    |
| Cie L'explose        | Bogota         | 5 | théâtre des Célestins    |
| Cie Saporta          | Le Caire       | 3 | théâtre des Célestins    |
| Boyzie Cekwana       | Johannesburg   | 3 | théâtre du Point du jour |
| Cie Seleno Graphica  | Kyoto          | 3 | théâtre du Point du jour |
| Tierra de Mandelbrot | Buenos Aires   | 3 | théâtre du Point du jour |
| Farruquito           | Madrid-Séville | 4 | TNP                      |
| Kim Itoh             | Tokyo          | 3 | TNP                      |
| Cie Force Majeure    | Sydney         | 3 | Tobbogan                 |
| Cie Salia ni Seydou  | Ouagadougou    | 4 | Tobbogan                 |
| Storm                | Berlin         | 4 | Tobbogan                 |
| Balywood             |                | 1 | Transbordeur             |
| Mimulus              | Belo Horizonte | 6 | Transbordeur             |
| Cie Julie Desprairie | Paris          | 5 | Villeurbanne extérieur   |

Au total, il est prévu un accroissement de la jauge de près de 20 % par rapport à 2004, atteignant 100 000 places environ, grâce à l'utilisation de l'amphithéâtre dans lequel seront données huit représentations et à la réouverture de grandes salles, indisponibles en 2004.

Le nombre de lever de rideaux sera en légère diminution (de 155 à 146).

Pour la première fois dans l'organisation des biennales, grâce à un partenariat avec la chambre de commerce, un lieu spécifique de débats et rencontres sera aménagé dans le palais du Commerce : un endroit adapté qui permettra de réaliser les conférences de presse, des colloques, des stands d'information, des rencontres autour d'un café ou d'un repas.

L'organisation de colloques est déjà prévue dans cet espace, notamment par le Centre national de la danse, l'Association française d'action artistique (AFAA), l'université Lyon II, etc.

Dans ce domaine de l'accueil des professionnels, il est prévu, en liaison avec l'AFAA, de développer les invitations internationales auprès de la presse, des programmateurs et des chorégraphes. Afin de les inciter à venir à la biennale de Lyon, des parcours regroupant deux créations dans une soirée et quatre dans le week-end, permettront de donner à voir un maximum de spectacles, dans un temps court, tout en mettant en lumière les créations de la biennale de la danse.

La structure des tarifs pour le public restera sensiblement la même qu'en 2004, avec des prix variant de 6 € à 35 €, selon les catégories de spectacles et de places.

Des réductions sont prévues pour les catégories suivantes : les personnes de moins de 26 ans, de plus de 65 ans et les demandeurs d'emplois (35 % de réduction), les jeunes de moins de 16 ans, les lycéens de la Région et les bénéficiaires du RMI (demi-tarif), les étudiants et les chômeurs, avec la mise en place d'un tarif de dernière minute dans la limite des places disponibles (demi-tarif) et enfin les clients fidèles avec des abonnements pour trois spectacles ou deux créations au prix de 50 €.

Au total, l'augmentation du public attendue de 20 % devrait se traduire par une augmentation des recettes de 35 %, conséquence des tarifs plus élevés pour la Salle 3000 que la moyenne des autres lieux.

Les scolaires constituent une cible privilégiée dans cette initiative et vingt représentations seront spécifiquement réservées aux scolaires, de la maternelle au lycée et un dossier approfondi des compagnies sera proposé aux enseignants pour engager un travail en classe.

Une dizaine de rencontres entre chorégraphes et spectateurs seront proposées après les spectacles.

Enfin, l'édition 2006 du défilé de la biennale se tiendra le 17 septembre 2006 et se déroulera dans le cœur de la Presqu'île puisque les quais du Rhône sont indisponibles, cette année. Comme en 2004, vingt-deux groupes défilent et auront nécessité la participation de cinq mille personnes environ : la Communauté urbaine sera représentée par les communes de Dardilly, Lyon, Meyzieu, Rillieux la Pape, Saint Priest, Sainte Foy lès Lyon, Vaulx en Velin, Vénissieux et Villeurbanne.

Afin de permettre aux opérateurs de faire participer les publics en difficulté, les chefs de projet Politique de la ville concernés ont été sensibilisés pour développer ou consolider des actions d'insertion proposées dans certains groupes.

L'objet de cette délibération porte sur le montant de la subvention à verser à l'association des festivals pour la biennale et le défilé ainsi que sur la convention d'objectifs à passer avec l'association.

Les recettes prévisionnelles des deux manifestations sont représentées dans le tableau ci-dessous

| Libellé            | Défilé  | Biennales | Total     |
|--------------------|---------|-----------|-----------|
| Communauté urbaine | 370 000 | 2 070 000 | 2 440 000 |
| Etat               | 250 000 | 630 000   | 880 000   |
| région Rhône-Alpes | 167 000 | 634 000   | 801 000   |
| Département        | 80 000  | 279 000   | 359 000   |
| casino de Lyon     |         | 400 000   | 400 000   |
| ressources propres | 35 000  | 1 941 000 | 1 976 000 |
| total              | 902 000 | 5 954 000 | 6 856 000 |

Il est proposé que la Communauté urbaine verse une subvention de 2 440 000 €, ce qui représente une augmentation de 5 % par rapport à ce qui a été versé par la ville de Lyon et la Communauté urbaine en 2004, avant que la compétence n'ait été transférée.

Suivant l'avis de la commission locale d'évaluation des transferts de charge du 18 juin 2004, à compter de la date du transfert, un montant de 1 469 073 € sera imputé annuellement sur l'attribution de compensation versée à la ville de Lyon par la Communauté urbaine, au titre du transfert de la compétence du soutien financier aux biennales.

La convention d'objectifs jointe au dossier, à passer avec l'association, comprend notamment une grille de critères d'évaluation de la manifestation au regard des objectifs fixés par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** les termes de la convention à signer avec l'Association des biennales.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer cette convention.

**3° - Décide** le versement d'une subvention d'un montant de 2 440 000 € à l'Association des festivals internationaux de Lyon et de la région Rhône-Alpes.

**4° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 311 - opération n° 939.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,